COLLÈGE LA BOÉTIE Sarlat

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

académie Bordeaux

RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Année scolaire 2022/2023

INTENDANCE
SERVICE FRAIS SCOLAIRES

rue Gabriel Tarde – BP147
24204 SARLAT CEDEX

☎: 05 53 31 53 79
💻 : intendance.0240121b
@ac-bordeaux.fr

Affaire suivie par :
M. Cassagneau
réf. : CRH-2022/2023

DEMANDE DE CHANGEMENT DE RÉGIME / HÉBERGEMENT

(à retourner au service intendance
ou par courriel : intendance.0240121b@ac-bordeaux.fr)

Les demandes de changement de régime ne sont acceptées qu'en début de trimestre, aux dates impératives suivantes :

- 1er trimestre — changement accepté jusqu'au 11/09/2021 ☐
- 2ème trimestre — changement accepté jusqu'au 08/01/2022 ☐
- 3ème trimestre — changement accepté jusqu'au 02/04/2022 ☐

Les demandes formulées hors délais ne seront effectives que sous réserve d'acceptation du chef d'établissement.

Nom et prénom de l'élève : .....

Classe : Régime choisi lors de l'inscription : ……

Nom du responsable légal financier : .....

Adresse courriel à rappeler : .....@.....

Nouveau régime demandé : ☐ DP4 ☐ DP5 ☐ INT4 ☐ INT5 ☐ EXT

DEMI-PENSION 4 4 déjeuners
↳ Cocher les jours avec repas : lundi ☐, mardi ☐, mercredi ☐, jeudi ☐, vendredi ☐

DEMI-PENSION 5 5 déjeuners

INTERNE 4 3 petits-déjeuners, 4 déjeuners, 3 dîners + nuitées
↳ Cocher les nuits à l'internat : lundi ☐, mardi ☐, mercredi ☐, jeudi ☐

INTERNE 5 4 petits-déjeuners, 5 déjeuners, 4 dîners + nuitées

EXTERNE

MOTIF : *(à remplir si la demande est hors délais)* .....
.....
.....
.....

Signature du responsable légal

A ……, le …….

Le chef d'établissement

☐ Accord ☐ Refus